

HAUTE-
GARONNE

Date de convocation :
13 septembre 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 9.5

**Enquête publique sur le
projet de Révision du Plan
Local d'Urbanisme (PLU)**

L'an **deux mille dix-neuf** et le **23 septembre**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, CAHUZAC et M. ROUCH.
Absente : Mme TONELLO.

Madame CAHUZAC Déborah est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par délibération du 03/06/2019. Il convient maintenant de procéder à l'enquête publique.

Par ordonnance en date du 06 septembre 2019, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE a désigné Monsieur Jean-Luc SUTRA, juriste en urbanisme, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique d'une durée de 33 jours, se déroulera du 04 novembre au 06 décembre 2019.

Les dossiers complets soumis à enquête publique seront mis à disposition du public :

- sur le site internet de la mairie ;
- en format papier ou sur un poste informatique, consultables aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

Le Commissaire-enquêteur recevra à la mairie aux jours et heures suivants :

- lundi 04 novembre 2019, de 14 h.00 à 16 h.00 ;
- lundi 18 novembre 2019, de 14 h.00 à 16 h.00 ;
- vendredi 06 décembre 2019, de 15 h.00 à 17 h.00.

Le Conseil Municipal a été informé de l'organisation de l'enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme dans les conditions ci-dessus énumérées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **26 septembre 2019**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **24 septembre 2019**



